République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-155-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

N° 155/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

ZAE Epeugney – Travaux de viabilisation

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°113/22 du 07/07/2022 actant le transfert de propriété de la commune d'Epeugney à la CCLL pour la création d'une zone d'activité économique,

Vu la délibération n°134/22 du 26/09/2022 fixant le prix de vente du terrain à 18 € HT par mètre carré,

Considérant que plusieurs demandes de porteurs de projets se concrétisent,

Considérant l'accord du permis d'aménager en date du 13 août 2026,

La CCLL souhaite engager les travaux de viabilisation pour permettre l'installation des entreprises. Ces travaux sont estimés à 180 436 € HT répartis comme suit :

Postes de dépense	**Montant en € HT**
Installation de chantier	2 850,00
Terrassement et structure	34 050,00
Réseaux divers	76 090,00
Voirie	42 841,00
Finition et espaces verts	24 605,00
Montant total	**180 436,00**

Les lots seront découpés à la carte, en fonction des demandes des porteurs de projet et dans la limite de 7 lots maximum.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité le lancement de cette opération de viabilisation et la publication de l'appel d'offres correspondant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-155-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

